

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC119

présenté par

Mme Goulet, Mme Grandjean, M. Di Pompeo, Mme Khedher, M. Taché, M. Pont, M. Sorre,
M. Dombreval, M. Besson-Moreau, M. Vignal, Mme Vanceunebrock, Mme Cazarian et
Mme Janvier

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.